

Dossier de presse

Non à la suppression du dispositif de pré-installation par VIVEA



Mardi 23 octobre 2018

SOMMAIRE

Un accompagnement innovant	p. 3
Le profil des personnes concernées	p. 4
Des exemples de structures en région	p. 5-7
Une réforme plus globale	p. 8
Nos propositions	p. 9-10
Témoignages	p. 11- 15
Pétition	p. 16

Pour continuer à accompagner les paysan-ne-s dans leur installation : nous disons non à la réforme du VIVEA !

VIVEA est un fonds mutualisé de formation des actifs non-salariés agricoles, créé par convention entre les quatre syndicats représentatifs, dont la Confédération paysanne et des organisations agricoles (Chambres d'agricultures et CNMCCA).

Alors que d'ici 15 ans, la moitié des agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite, le conseil d'administration de VIVEA qui se réunit ce mardi 23 octobre, compte voter la suppression des **financements consacrés aux formations à la pré-installation** (approche globale et formation technique).

Le prétexte invoqué par VIVEA : les bénéficiaires de ces formations ne cotisent pas encore au fonds de formation et ces actions seraient donc hors du champ d'action de VIVEA, réduisant à néant l'esprit mutualiste de ce fonds de formation et sabordant ainsi la capacité de renouvellement des actifs agricoles par la profession elle-même.

La Confédération paysanne interpelle aujourd'hui le conseil d'administration de VIVEA en lui remettant la pétition qu'elle a lancée avec sept autres partenaires du **Réseau InPACT, Accueil paysan, L'Atelier paysan, la FADEAR, le MRJC, le Réseau CIVAM et Solidarité Paysans** rejoints par InterAFOCG et les Amis de la Confédération paysanne, pour obtenir le maintien des financements consacrés à la pré-installation. Cette pétition a réuni plus de **19.000** signatures.

Un accompagnement innovant¹

Les formations « émergence de projet » financées par VIVEA ont accueilli ses trois dernières années **1678 stagiaires pour 200 formations**, en augmentation en 2017. Ces formations sont présentes partout en France et particulièrement développées en Rhône Alpes, Bretagne et Poitou Charentes.

En 2017, **49%** ces formations ont été assurées par le Réseau InPACT, **42%** par les chambres d'agricultures et **9%** par d'autres structures (CFPPA, CAP 44, La marmite).

Ces formations à la pré-installation existent depuis plusieurs années et permettent l'émergence de projets agricoles pour les créateurs et repreneurs de fermes. Elles ont été créées pour répondre aux lacunes des dispositifs d'accompagnement cadrés par l'Etat, notamment l'installation aidée dans un parcours normalisé.

¹ Brochure « S'installer et après ? » : https://reseauinpact.files.wordpress.com/2017/05/etude_s_installer_et_apres.pdf

Le renouvellement des actifs agricoles passera par la capacité du monde agricole à s'ouvrir et à accueillir de nouveaux profils de personnes non-issues de monde agricole. Ce sont ces publics de hors cadre familiaux, avec des expériences professionnelles, sociales et personnelles très riches qui participaient le plus aux formations à l'émergence. Ils y trouvent une écoute, une aide à la définition de leur projet via des échanges avec des professionnels et des outils adaptés à leurs besoins.

Ces formations, en amont de l'installation, sont devenues un maillon déterminant dans la réussite et la pérennisation du projet agricole de ces personnes.

ZOOM... sur le profil des personnes installées

L'exemple du réseau « EcoPaysans » dans le Vaucluse

<http://www.agriculturepaysanne.org/parcours-ecopaysans>

Depuis 2010, ce sont 139 « Ecopaysans » accueillis pour de premières installations en 2012 :

56% de femmes et 44% d'hommes

53% ont moins de 40 ans

91% sont hors cadre familial

80% non éligibles à la DJA

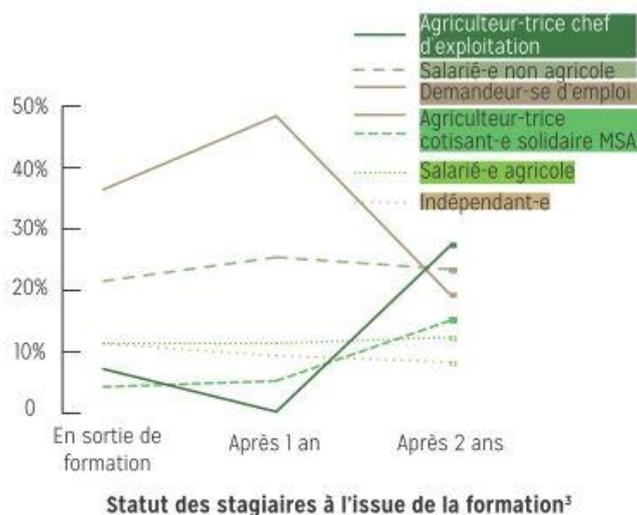
Un tiers ont au moins 2 ateliers et 100% pratiquent la vente directe (tout ou partie)

Quelques exemples de structures

En Bretagne

Depuis plus de 10 ans, en réponse aux enjeux du renouvellement des générations - un départ à la retraite pour 3 installations - les réseaux d'accompagnement ont innové et **construit collectivement sur le territoire breton la formation « De l'idée au projet »**.

Au-delà de l'ingénierie de formation, ce travail a abouti à la reconnaissance et au financement de ces actions par le fonds de formation VIVEA. Cette action, appuyée par certains partenaires, a permis la réalisation de ces formations, avec une prise en charge des stagiaires.



L'ADEAR Limousin

En installation, entre 2016 et 2017, plus de 150 porteurs de projets ont été en contact avec l'Ardear.
En transmission, entre 2016 et 2017, 15 cédants ont été accompagnés.

L'Ardear limousine a obtenu en 2017 le label de la région Nouvelle-Aquitaine pour réaliser des diagnostics « ferme à céder » et du conseil en amont de la transmission.

L'ABDEA en Béarn

En installation, entre 2016 et 2017, 84 porteurs de projets ont été rencontrés par l'ABDEA Béarn. Le nombre est en progression entre ces deux années (+10).

L'ARDEAR région Centre-Val de Loire

Le **stage paysan créatif** est un outil d'accompagnement innovant avant l'installation agricole. Il a pour objectifs : ancrer le projet d'installation sur son territoire et le faire évoluer afin de le rendre viable et pérenne ; finaliser son dossier d'installation ; mettre en place progressivement son outil de production et se l'approprier ; mobiliser des financements.

Les enjeux : sécuriser l'installation et apporter un statut pour mener à bien votre projet.

Il s'adresse à toute personne, avec ou sans foncier, qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture dans la région Centre-Val de Loire pour une durée de 12 mois.

L'ARDEAR en PACA



Le projet « Appui à la création/reprise d'activité agricole et à la pérennisation des exploitations nouvellement créées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » co-financé par le Conseil régional et le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014 – 2020 a permis l'accompagnement de 268 participants au total avec :

- 191 participants ont été accompagnés en phase « accueil, information, orientation »,
- 155 porteurs de projet ont été accompagnés en phase « émergence, conception et montage du projet »,
- 38 nouveaux installés ont été suivis en post-crédation ou reprise d'activité agricole.

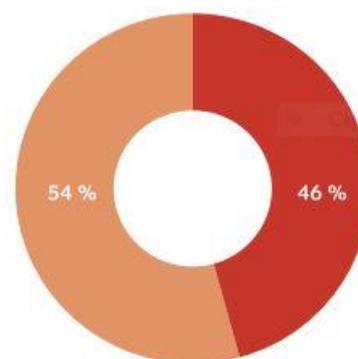
Cet accompagnement a permis la création de 32 entreprises agricoles.



En 2017, grâce à l'effet levier du Fonds Social Européen, nous avons pu accompagner une majorité de femmes : **267 femmes au total**, dont 166 dans le cadre du projet co-financé par le FSE soit 62 % du public accompagné.

Les femmes accompagnées dans le cadre du projet FSE :

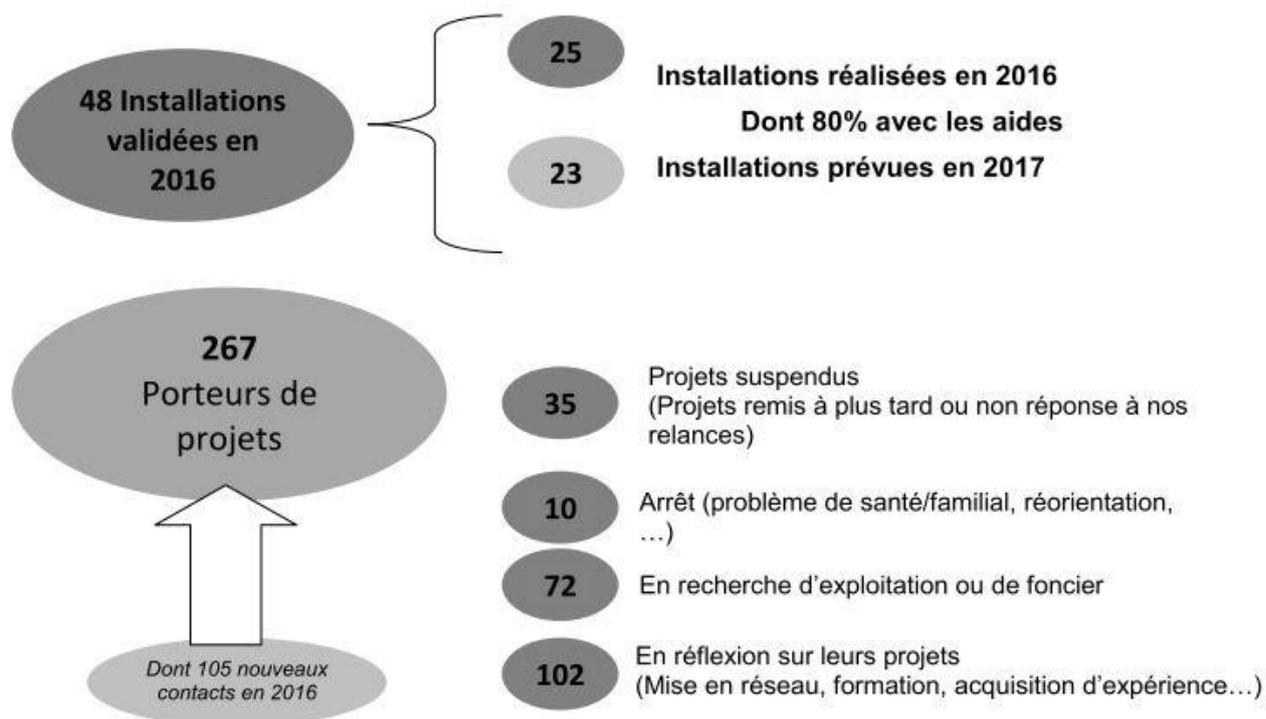
- 61 % des femmes ont moins de 40 ans, l'âge moyen est de 39 ans. La plus jeune a 23 ans, la plus âgée 61 ans.
- 46 % des femmes sont en recherche d'emploi, elles le sont depuis 12,6 mois en moyenne. 15 % ont une activité d'indépendantes ou sont entrepreneuses, 22 % ont un emploi salarié et 6 % sont en formation longue.



● Femmes ● Hommes

CAP 44 en Loire-Atlantique

Devenir des porteurs de projet accompagnés



Une réforme plus globale contraire aux systèmes alternatifs

Au-delà de la suppression des formations à l'émergence, VIVEA a choisi de mettre en place un plafond de formation pour chaque contributeur. Ce plafond, limité à 2000 euros par an, sans possibilité de report d'une année sur l'autre, va nuire fortement à la capacité de changements et d'innovation sur les fermes.

Les périodes où les agriculteurs ont le plus besoin de formation sont au moment de grands changements sur la ferme, comme la conversion à l'agriculture biologique, l'accueil d'un nouvel associé, la mise en place d'un atelier de transformation, ou la transmission de la ferme. Toutes ces étapes seront alors contraintes et la prise de recul nécessaire sera réduite, car les formations seront alors limitées, sans possibilité de dépassement du plafond.

Il est indispensable de conserver ce dispositif de formation par le maintien du soutien de VIVEA et dans un cadre qui puisse garantir la neutralité et la pluralité des organismes de formation, dans l'intérêt de l'ensemble des futur-e-s contributeurs-trices.

Le désengagement de VIVEA, s'il est confirmé, va obliger les porteurs de projet à rechercher des financements, en premier lieu, sur leurs fonds à la formation individuelle. La profession se désengage donc du renouvellement des actifs.

À partir de 2019, les porteurs de projet ne seront financés par VIVEA que dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé du parcours à l'installation, si la formation **est prescrite** par un conseiller et si **aucun autre financement n'a pu être mobilisé**.

La pétition portée avec le réseau InPACT a regroupé plus de 18.700 signatures mais toujours aucune réaction de la part des instances dirigeantes de VIVEA. Même mutisme de la part du ministère, ce qui ne laisse rien présager de bon. Il faut ramener cette instance à la réalité, pour que le renouvellement des générations redevienne une priorité du fonds de formation.

À l'heure où la transition agricole est inscrite dans la loi, que la transformation des pratiques apparaît comme une priorité (sortie du glyphosate d'ici trois ans en France), cette réforme sonne comme un retour en arrière pour celles et ceux qui portent des projets agricoles alternatifs. D'autant que favoriser les installations paysannes, c'est favoriser l'emploi, le développement économique et territorial et donner des réponses à l'enjeu de la transmission.

Notre objectif : 1 million de paysannes et paysans

Un contexte démographique préoccupant

La chute du nombre d'installations se poursuit inexorablement depuis plusieurs décennies. **En 2016, ce nombre a encore diminué de 6,2 %, soit 940 installations de moins qu'en 2015. Aujourd'hui 53 % des actifs agricoles ont plus de 50 ans** et tout laisse penser que cet enjeu démographique va s'aggraver. Les raisons de ce déclin sont nombreuses. L'image que renvoie le métier d'agriculteur s'est dégradée du fait des conditions de revenu et d'endettement mais aussi de la difficulté de reprendre des fermes trop capitalisées et trop spécialisées **et du fait d'un parcours à l'installation trop souvent décourageant**. En cause, les politiques agricoles qui poussent à l'agrandissement sans limites et une politique à l'installation inadaptée **qui prive d'aide deux tiers des nouveaux entrants**.

La Confédération paysanne défend le pluralisme du Parcours professionnel personnalisé (PPP) à chaque échelon - Point accueil installation, centres d'élaboration du PPP, conseillers, stage 21 heures - et au niveau de la gouvernance (comités régionaux à l'installation-transmission).

- Toutes les structures qui accompagnent des candidats à l'installation doivent être reconnues et l'ensemble des dispositifs financés doivent leur être ouverts.
- Les dysfonctionnements sont encore trop nombreux ! Aucune structure labellisée dans le cadre de la politique à l'installation ne doit être reconduite si elle n'a pas respecté le cahier des charges !

■ Accompagner l'installation : mettre l'humain au cœur de la démarche

Dépasser le simple conseil économique, pour s'intéresser à la personne et à son projet dans son intégralité est une revendication politique forte de la Confédération paysanne. Préparer un projet de vie, ou se préparer à le céder, ne peut se réduire à de simples considérations techniques. Nous défendons une politique d'installation située très tôt dans la démarche, et pas uniquement dans les derniers mois lorsque le foncier est acquis et le projet bien défini, comme c'est le cas actuellement. Pour mettre en œuvre concrètement cette démarche d'accompagnement sur les territoires, les paysan-ne-s de la Confédération paysanne **ont créé les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear)**. Il en existe aujourd'hui dans de nombreux départements qui proposent différentes formules d'accompagnement individuel et collectif.

■ Pour une véritable refonte de l'aide à l'installation

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est la principale aide à l'installation. Malheureusement, les critères pour y accéder, encore trop restrictifs, **font que seul un tiers des nouveaux installés en bénéficie**. D'autre part, elle se comporte souvent comme une aide à la capitalisation, ce qui a été accentué par la mise en place de la modulation investissement en 2015. La Confédération paysanne milite pour une DJA qui soit une aide à la trésorerie et au revenu des nouveaux installés le temps que l'activité économique génère ce revenu.

Nous demandons :

- La suppression de la modulation « investissement », qui pousse à la capitalisation et participe ainsi au processus d'agrandissement des fermes et de disparition des paysannes
- La possibilité d'accéder à une DJA ou une demi-DJA après 40 ans
- Une simplification des modalités d'acquisition de la capacité professionnelle qui conditionne l'accès aux aides, notamment par la reconnaissance des espaces de formation aux pratiques paysannes

Nous proposons de faire de la DJA une aide à l'emploi et au revenu de tous les nouveaux installés. Cette aide prendrait la forme d'un versement mensuel du montant d'un SMIC, dès le premier mois d'installation, qui agirait comme un complément de revenu le temps que l'activité économique génère des recettes.

■ Faciliter l'accès au foncier, aux soutiens publics et à la formation

L'accès à la DJA n'est pas la seule difficulté à laquelle les porteurs de projet font face. L'accès au foncier, aux outils de production, aux marchés et à la formation sont autant d'obstacles supplémentaires qui font de l'installation agricole un véritable parcours du combattant. Nous défendons tous les types d'installation dans leur diversité. Voici quelques-unes de nos propositions :

Foncier :

- Les priorités « Jeunes Agriculteurs » de la Safer et des schémas régionaux des structures agricoles sont aujourd'hui réservées à ceux qui perçoivent la DJA, elle doit être étendue à tous les nouveaux installés
- Renforcer le contrôle des structures en priorisant toutes les formes d'installation et non le supprimer comme l'envisageait le gouvernement
- Orienter le foncier vers des usages générateurs de valeur ajoutée

Formation :

- Les programmes de formation initiale doivent être revus pour introduire la diversité des approches et la diffusion de pratiques pour plus d'autonomie.
- Le fonds de formation VIVEA envisage de ne plus financer les formations à la pré-installation pourtant indispensable à la construction d'un projet solide en amont de l'installation. Nous nous opposons à cette réforme.

Soutiens publics :

- Seuls les nouveaux installés bénéficiaires de la DJA peuvent toucher la majoration de DPB sur les premiers hectares, c'est inadmissible. Si cette majoration doit être maintenue, tous les nouveaux installés doivent en bénéficier.

TÉMOIGNAGES DE STAGIAIRES

Joseph Lhomme - Maraîcher éleveur en bio en finalisation des démarches d'installation

« Se former dans les écoles et les stages sur exploitations permet d'acquérir des bases fondamentales de pratique et de gestion d'une exploitation agricole. Mais l'approfondissement des apprentissages concernant les outils spécifiques liés aux choix de production de chaque exploitant nécessite des formations qui ne peuvent entrer dans des cadres généraux.

D'autant que la complexité des tâches agricoles et la concurrence génèrent de nombreux stress liés à cette prise de responsabilité de chef d'exploitation, et que la maîtrise des outils changeant de plus en plus vite face aux contraintes nouvelles d'optimisation des coûts et des contraintes climatiques à envisager en faisant évoluer les pratiques agricoles sur plusieurs plans (traction animale, traitements phytosanitaires, optimisation de l'outillage, organisation du travail...).

Mais se former a un coût : j'ai personnellement occupé plusieurs périodes de congés en plus d'une partie majeure de mes congés à me former, ce qui occasionne une certaine fatigue. Mais sur le plan des coûts financiers, se déplacer là où se trouvent les formations et personnels compétents, se loger à proximité, se restaurer là où il est possible génère des frais qui s'ajoutent à ceux du quotidien. D'autant que toutes les formations et visites ne font pas l'objet de financements VIVEA, certaines sur la permaculture, et combien d'ouvrages, livres et documentaires scientifiques introuvables en France.

Sans VIVEA, je n'aurais pu m'initier :

- au travail en traction animale sur deux jours avec l'*association Équipage* dans le Vercors ;
- au travail du métal sur deux jours et à la réflexion sur l'optimisation du travail avec les serres mobiles avec *l'atelier paysan* dans la Loire ;
- aux extraits fermentés (théorie, pratique et mise en commun de retours d'expérience) sur plusieurs demi-journées aux environs de Bourg-en-Bresse, grâce à l'ADDEAR 01 ;
- à la planification des cultures assistée par ordinateur, grâce à l'ADDEAR 01 ;

ni financer les journées de formation obligatoires préparant à l'installation :

- formation sur la gestion et comptabilité, avec la chambre d'agriculture de l'Ain
- formation sur les relations entre sociétaires, avec la chambre d'agriculture de l'Ain

Quel avenir à l'amélioration nécessaire des pratiques agricoles sans ce soutien, quelle transition pouvons-nous espérer vers des pratiques agricoles plus performantes et plus vertueuses, sans ce soutien du fonds VIVEA ?

Je tiens à vous exprimer la nécessité de ce soutien à des pratiques d'enseignements qui en plus d'aider les agriculteurs aident à vivre des structures diverses qui ont à cœur de partager les connaissances acquises par leur pratique et qui ne pourraient s'y consacrer s'ils n'en tiraient pas une rémunération.

La formation n'est pas une perte de temps.

La formation est la clé de la réussite de tous les projets que je connais.

Et cette formation, si elle n'est pas soutenue politiquement et donc matériellement dans chaque spécificité faisant l'objet d'une demande de la part des porteurs de projets ou des agriculteurs installés, fera inmanquablement défaut et mettra en péril la richesse et la diversité des pratiques, ou tout simplement la réponse à la carte aux besoins et manques spécifiques à chacun.

Le nombre de journées de formations que j'ai fait grâce à VIVEA en 5 ans est en moyenne 2 jours par an en prenant en compte les formations obligatoires...ce qui est loin d'être excessif, il me semble.

Mais les décisions prises, les compétences acquises ou restaurées (ma formation agricole date de 20 ans), le soutien ressenti par les membres des structures, les formateurs et les autres agriculteurs assistant aux formations et rencontres ont été les éléments déterminants qui m'ont conforté et encouragé dans ma démarche d'installation qui, comme toute création d'entreprise a besoin de ce collectif professionnel pour exister.

Nous espérons que les décideurs en charge de la continuation de cette aide comprendront l'importance de tous ces enjeux fondamentaux à différents niveaux de la vie agricole. »

Elsa Curbière - Aide familiale en démarche installation (Aude)

« Aide familiale, donc en « démarche » d'installation, cette formation m'a permis de sortir le nez hors de ma ferme, du quotidien, d'apprendre en faisant les techniques de soudure, qui m'ont servi rapidement (la semaine d'après je soudais chez moi !) et qui me serviront à réduire mes coûts d'installation (fabrications de matériels plutôt qu'achats).

En me perdant un peu en allant à la formation, j'ai découvert une partie de mon territoire que je ne connaissais pas.

Cette formation a été également le lieu de rencontre avec des personnes dans la même optique que moi, voulant développer la même production (actuellement difficile à trouver dans la région) et nous mettons depuis en commun nos avancées (techniques, de gestion, de tests...), car la route est moins longue à plusieurs.

Ayant suivi avant cela une formation BPREA, très théorique et ne répondant pas vraiment à mes attentes, je peux attester que ce genre de formations techniques (comme la formation soudure) sont indispensables, que ce soit pour les « néo-ruraux » autant que pour les enfants des campagnes comme moi.

J'ai par ailleurs suivi une formation d'une semaine, très complète, et je trouve dommageable pour les personnes en démarche d'installation de devoir choisir en fonction d'un quota de jours limités. En effet, étant en démarche d'installation, nous n'avons pas encore la « tête dans le guidon » et nous pouvons nous permettre d'apprendre tout ce qui peut nous servir concrètement, ce que nous n'aurons plus le temps de faire par la suite... Car nous, contrairement à VIVEA, nous ne comptons ni nos jours ni nos heures de travail. En espérant que VIVEA revienne sur cette décision, car c'est avec des paysan-ne-s formé-e-s et ouvert-e-s que l'agriculture de demain saura se dessiner durablement. »

Flore Pivette - Récemment installée élevage ovin

« Je souhaiterais témoigner sur mon parcours pré-installation. Je ne suis pas issue du milieu paysan, j'ai donc pris du temps avant mon installation jeune agricultrice. J'ai eu l'opportunité de faire plusieurs départements avant de me décider dans quel domaine je souhaitais travailler et surtout sur quel secteur. J'ai eu la chance de profiter des fonds VIVEA pour différentes formations. Celles-ci m'ont été très bénéfiques car elles m'ont permis de rencontrer les différents acteurs du domaine (autant les professionnels comme les vétérinaires que les agriculteurs et les éleveurs). Ceci m'a permis de créer un véritable réseau et d'avoir des contacts sur le terrain, les fournisseurs ou encore créer un réseau d'entraide ou simplement de gens à qui appeler pour avoir des informations...

Ces formations m'ont permis de rajouter de véritable connaissance technique sur le domaine dans lequel j'ai choisi de travailler. Elles m'ont permis de compléter ma formation théorique de base, et de faire des piqûres de rappels régulières pour ne pas laisser tomber un bagage de connaissances plus que nécessaire une fois qu'on est sur le terrain et la tête dans le guidon... »

Mélanie Vandecasteele - Éleveuse de bovins viande et arboricultrice (transformation jus)

« C'est très important de défendre le droit à la formation avant, pendant et après l'installation. En particulier pour les personnes qui s'installent hors cadre familial ou qui n'ont pas un cursus classique agricole.

J'ai bénéficié de plusieurs formations avant mon installation, dont celle de l'idée au projet, qui a permis de prendre du recul sur le projet, de l'évaluer économiquement, aussi en termes de temps de travail et permet de se faire un petit réseau. Ce qui est essentiel quand on s'installe.

J'ai fait d'autres formations avant installation, d'ailleurs toutes les formations qui m'intéressaient, car je savais bien qu'après je serais trop prise dans mon travail agricole et sur ma ferme pour me libérer facilement.

Donc c'est particulièrement avant que j'ai essayé de me former, sur des aspects qui ne sont pas forcément abordés dans les cursus agricoles classiques et qui m'ont permis de faire évoluer mes choix lors de mon installation.

Les formations faites par le réseau des ADEAR répondent à des besoins des paysans et leur permettent d'évoluer ; prendre du recul... sur leur ferme. Il me semble que certaines formations avant installation évitent aussi de se lancer trop vite et de se planter. La formation est donc essentielle pour la pérennisation des fermes. »

Florie Belles - En démarche d'installation et formatrice CFPPA

« Après avoir travaillé 10 ans en agriculture conventionnelle, dans le domaine des grandes cultures, de l'élevage et de l'horticulture, je me suis rendue compte de la nécessité et de l'importance de produire dans une démarche plus respectueuse de l'humain et de son environnement. Mon expérience devrait me permettre de mettre en pratique mes idées, de m'engager dans un projet professionnel en adéquation avec mes convictions. S'installer en tant qu'agricultrice dans une démarche de production agroécologique est un aboutissement : une suite logique !

Toutefois, m'engager dans cette démarche d'installation, n'est pas une simple affaire... Appréhender des techniques plus respectueuses de l'environnement que celles que j'ai pratiquées lors de mon salariat, passer du côté chef d'entreprise, assumer les responsabilités qui en découlent (administratives, juridiques, techniques), m'inventer directrice de marketing, comptable, représentante commerciale et technicienne de production à la fois, tout en faisant vivre mon foyer, relève du défi ! Aussi, j'ai choisi de continuer à travailler sur des saisons de 6 à 8 mois par an et de développer mon activité agricole future progressivement.

Engagée dans une démarche d'installation depuis 2 ans, j'ai bénéficié de formations VIVEA, telle que l'idée au projet, et d'autres types de formation plus techniques. Ces formations m'ont permis d'une part de prendre de l'assurance, de clarifier des flous administratifs et logistiques, et de découvrir ou perfectionner des techniques et des pratiques essentielles à l'équilibre de ma future exploitation.

À l'heure où le nombre d'agriculteurs diminue chaque année en France.

À l'heure où l'installation des jeunes agriculteurs devient de plus en plus délicate par le manque d'accès au foncier et d'accompagnement.

À l'heure où être agriculteur demande d'être compétent dans de nombreux corps de métier (comptabilité, commercialisation, technique de production, logistique...)

À l'heure où l'installation progressive ou la pluriactivité professionnelle sont des solutions pour assurer la viabilité d'une exploitation agricole.

À l'heure où le revenu des exploitants agricoles est en chute libre.

À l'heure où les agriculteurs se retrouvent isolés, parce que pris dans piège infernal de maintenir à flot leur exploitation.

N'enfonçons pas un peu plus le clou, et encourageons les porteurs de projet à s'installer et développer leur activité !

Heureusement, il existe sur notre territoire audois des structures, telles que l'Adear :

- qui accompagnent des porteurs de projets et des exploitants,
- qui animent les relations entre agriculteurs,
- qui développent du lien social,
- qui maintiennent un niveau de technicité dans les pratiques agricoles,
- qui répondent à des besoins exprimés par les paysans,
- qui échangent avec d'autres structures pour relayer des informations, et ouvrir la population agricole vers l'extérieur,
- qui mettent en réseau des personnes d'un même territoire pour leur donner plus de force et leur permettre d'être armées pour « le combat » qui les attend !

Alors, il serait vraiment regrettable de priver tous ces porteurs de projet et ces exploitants des formations gratuites ou à faible participation !

Tout pousse à croire, que la situation dans laquelle se trouve l'agriculture française doit être maintenue, puisque les seuls privilèges de cette profession sont remis en question !

Merci de bien vouloir prendre en compte le contexte dans lequel se trouvent toutes les personnes qui souhaitent s'installer, mais qui faute de moyens, sont obligées de cumuler plusieurs emplois pour générer

des financements et concrétiser de vraies actions sur leur ferme. Je demande que l'on puisse accorder du temps et de la flexibilité à ces paysans, qui ont choisi une voie progressive d'installation ! »

Nicolas Pâtissier - porteur de projet en Loir-et-Cher

« J'ai entamé une démarche d'installation il y a à peine plus d'un an maintenant. Mon futur associé et moi avons suivi une dizaine de journées de formation financées par VIVEA, et organisées par diverses structures : Addear 41, Base, Gablec. Ces organismes comprennent et soutiennent l'envie des porteurs de projet de se tourner vers des modèles novateurs.

Micro-maraîchage, élevage ovin en pâturages tournants, grandes cultures avec réduction du travail du sol, commercialisation en direct font partie des outils que nous souhaitons développer sur notre future exploitation, et seront partie intégrante de l'agriculture de demain : viable, rémunératrice, intégrée dans son environnement naturel et social.

Or, ces modèles sont souvent portés par des jeunes non issus du milieu agricole, peu ou pas (encore) formés, et en situation précaire. C'est mon cas. Sans ces organismes de formation et sans les financements VIVEA, combien de ces projets n'auraient pas vu le jour ?

Notre « ferme idéale » d'aujourd'hui a déjà beaucoup évolué par rapport à ce qu'elle était lorsque nous avons assisté à notre première journée de formation « De l'idée au projet agricole », il y a à peine un an. Et elle va sans doute encore beaucoup évoluer d'ici notre installation.

En plus « De l'idée au projet », j'ai assisté aux deux journées de formation « microfermes » du Gablec, à une journée de formation au travail en collectif et à deux réunions du groupe « ovins » de l'Addear 41.

Ces formations, et les financements qui m'ont permis d'y assister, ont été pour moi d'une valeur inestimable. J'ai pu y acquérir très rapidement une bonne connaissance de mon territoire et des agriculteurs qui y travaillent : une « culture locale » et un réseau que n'ont plus les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole, et qui jouent un rôle déterminant dans l'élaboration et dans la réussite de tout projet. Du nôtre, en tout cas.

Agronomie, gestion, commercialisation, aspects administratifs de l'installation, travail collectif... Les financements VIVEA m'ont permis d'acquérir des connaissances techniques très rapidement, dans des domaines très divers, tout en gardant un emploi.

Pouvoir commencer à se former, préciser son projet, avant de choisir une formation diplômante, a été pour moi une bouffée d'air frais.

Depuis que je me suis lancé dans cette démarche d'installation, inquiétude quant à l'avenir et doute sont mes compagnons de route quotidiens, contre lesquels l'acquisition de connaissances et l'échange d'expériences permis par les formations financées par VIVEA sont les meilleurs remèdes. Mon projet ne me semble jamais aussi solide, la route vers la réussite aussi distincte, que les jours qui suivent une formation. Un agriculteur n'est jamais qu'un porteur de projet qui a réussi. »

Aidons les paysan-ne-s à s'installer : non à la réforme du VIVEA !

Le nombre de paysan-ne-s connaît une baisse continue depuis plusieurs décennies et tout laisse à penser que le phénomène va encore s'aggraver : 53 % des agriculteurs partiront à la retraite dans moins de dix ans².

Pourtant, nombreux sont celles et ceux qui souhaitent s'installer et donc se former pour réussir leur installation et ils sont nombreux à ne pas être issus du milieu agricole. Or, la transition agricole ne pourra se faire qu'avec des paysan-ne-s nombreux sur les territoires.

Mais voilà, se lancer dans un projet d'activité agricole demande du temps, l'accès à des formations professionnelles adaptées pour développer les capacités spécifiques et indispensables pour devenir paysan-ne au sein d'un territoire. Cet accompagnement global doit commencer très tôt dans la démarche d'installation. Jusqu'ici, il était possible de se former et de s'informer en amont de l'installation, de se tester et de vérifier l'adéquation au métier grâce au dispositif « Émergence de projet ». **Ce type de dispositif de formation, indispensable pour installer des paysan-ne-s nombreux-ses et bien formé-e-s, est aujourd'hui menacé.**

En effet, le fonds de formation des agriculteurs-trices VIVEA menace de ne plus financer le droit aux formations à la pré-installation, au prétexte que les bénéficiaires de ces formations ne cotisent pas encore au fonds de formation et que ces actions seraient en amont du champ d'action de VIVEA. C'est donc tout le dispositif innovant à l'émergence de projets agricoles pour les créateurs et repreneurs de fermes, mais aussi les formations techniques et agroécologiques qui risquent de disparaître, faute à ce jour d'alternatives fiables, adaptées pour les financer et les prendre en charge. Ces formations sont pourtant un maillon déterminant dans la réussite et la pérennisation d'un projet agricole. De nombreuses décisions sont prises avant l'installation et une fois l'activité lancée, il est trop tard et incohérent de suivre certaines formations fondamentales à son projet d'activité et à son démarrage.

La transition agricole ne sera possible qu'avec des paysannes et paysans nombreux et bien formé-e-s dans des campagnes vivantes. VIVEA doit donc renoncer à son projet d'abandon de la pré-installation. Signez la pétition « Sauvons l'installation des paysan-ne-s ».

Signataires : La Confédération paysanne et le réseau InPACT, dont Accueil paysan, L'Atelier paysan, la FADEAR, le MRJC, le Réseau CIVAM et Solidarité Paysans. Signez la pétition :

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/aidons-paysan-installer-reforme-vivea/50167>

²Source : MSA